

AIDE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF INSTRUCTEUR : PORTE DU HAINAUT

La Porte du Hainaut apporte une aide directe à l'investissement productif (immobilier et matériel) au profit des entreprises. L'aide communautaire n'a aucun caractère automatique et ne doit pas se substituer aux aides extérieures attribuées par la Région, l'Etat ou l'Europe.

➤ Entreprises éligibles :

Projets d'entreprises de **toutes tailles** et **tous secteurs d'activités** (sauf exclusion particulière par la réglementation en vigueur) créant **au moins 5 emplois sur 3 ans** et générant selon les cas :

- Soit un **investissement immobilier d'au moins 200.000 €**
- Soit un **investissement matériel d'au moins 100.000 €** correspondant en l'acquisition de nouveaux moyens supplémentaires de production et non pas de renouvellement.

➤ Caractéristiques de l'aide :

- **Subvention d'un montant de 2.000 € à 6.000 € maximum par emploi créé** en fonction du caractère incitatif de l'aide. Dérogations à ces seuils possibles pour les projets à caractère exceptionnel (consultez les services de La Porte du Hainaut).
- Appui possible de l'entreprise sur le **service emploi insertion** de la Communauté pour mener sa politique de recrutement.
- L'entreprise aura l'**obligation de maintenir les investissements** subventionnés et les **emplois créés** sur le territoire pour une période de **5 ans** à compter de leur création.



Pour tout renseignement :
Davy NOTOT
03 27 09 91 25 ou 06 30 23 45 09
dnotot@agglo-porteduhainaut.fr